

Nom du Reporter : RICHARD Matthieu IRT / Service ADE

Date et lieu de réunion :

**Mercredi 17/05/2017 à 15h00,
IRT**

Objet(s) de la réunion : Groupe Technique Vol libre

Participants :

- Voir feuille de présence en annexe

Points évoqués :

- Programme des travaux et aménagements : bilan 2016 et actions 2017
- Point sur les conventions et loyers des sites de vol libre
- Travail sur contenu et déploiement des panneaux d'informations
- Organisation de la veille et de l'entretien
- Points divers

Observations Points de vue à relever :

L'IRT présente la nouvelle formule du Groupe Technique, à savoir une réunion annuelle en début d'année pour exposer le bilan N-1 et les actions N prévues par l'ADE. Les remarques et actions des participants enrichissent les contributions pour le développement de la filière.

Des groupes de travail thématiques peuvent se constituer pour traiter les problématiques spécifiques.

Bilan 2016

Travaux Colimaçons 800

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Réfection des gradins
- Installation de chicanes
- Pose de gazon synthétique
- Réalisation d'un local poubelles
- Réparation des toilettes

Coût des travaux : 61 260 €

La ligue de vol libre prévient que les toilettes représentent un point problématique à cause de l'incivilité.

Ce sont les 2 emplois aidés de la LVLR qui en assurent l'entretien.

Le gazon synthétique est bien en place et commence à être recouvert par l'herbe naturelle. Le sable sous le gazon synthétique ne ravine pas.

Travaux Grand Coude 1050

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Végétalisation et restauration écologique
- Sécurisation de l'élagage en paroi

Coût des travaux : 19 204 €

La restauration écologique se fait en partenariat avec le Conservatoire botanique des Mascariens.

L'élagage en paroi permet de maintenir la végétation à une faible hauteur pour ne pas gêner l'activité de parapente.

Travaux Makes 2000

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Réhabilitation du site : surfaçage, élagage, engazonnement, caniveaux, ...

Coût des travaux : 17 939 €

La LVLR préconise de revoir le positionnement de la barrière en bois ou de la rendre amovible. Elle empêche de poser la voile sur la route forestière ce qui fait perdre trop de profondeur au site.

D'autant plus que les parapentistes touchent quasiment toujours la tête des arbres en fin de décollage.

L'idéal serait de pouvoir utiliser la piste pour poser la voile et de couper les premiers arbres se trouvant dans l'axe du décollage.

L'IRT précise que la barrière en bois sert à attacher les chevaux pour que les cavaliers (du centre équestre des Makes) puissent profiter du point de vue du décollage.

L'IRT indique que le site se situe dans l'espace départemento-domanial et dans le cœur du Parc national. Les travaux ont nécessité l'obtention préalable d'une AOT. Il faudra faire une nouvelle demande s'il est envisagé de toucher à la végétation.

Travaux Kélonia

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Dépose et commande d'une balise météo inox
- Relevé topographique

Coût des travaux : 9 465 €

La balise qui avait été posée sur le musée Kélonia sous-estimait la force du vent.

Elle a fait l'objet de tests et recalibrage par le laboratoire de l'Université avec lequel l'IRT a passé une convention. Elle sera remise en service à Bellemène 740.

Une balise météo avec boîtier inox pour plus de résistance aux conditions de bord de mer a été reçu par l'IRT ce mois-ci.

Le prestataire de l'IRT a lancé la fabrication d'un mât de 4 mètres pour placer l'anémomètre hors des turbulences créées par le toit du musée Kélonia. La pose de la balise sera effective dès la livraison du mât.

Le relevé topographique fait suite aux réunions de concertations qui ont eu lieu sur site en février et mars 2017.

Pour rappel, l'IRT a obtenu un bail de la Région sur la parcelle CD147 dans le but de la valoriser pour le vol libre.

Les réunions de concertation ont été organisée avec la LVLR, la Région Réunion, le TCO, la DEAL, le Conservatoire du littoral, le musée Kélonia pour définir les aménagements à faire.

Le relevé topographique et l'inventaire floristique mené par le Conservatoire botanique des Mascariens vont permettre de définir précisément les aménagements envisageables. Ceux-ci devront avoir l'aval du groupe de travail, l'accord de la Région et obtenir une AOT de la DEAL.

Un courrier sollicitant un rendez-vous avec les élus de la Région pour présenter le projet est en cours de signature par les membres du groupe de travail.

Il est rappelé le site de Colimaçons 800 ne dispose à ce jour d'aucun atterrissage officiel, celui de Kélonia bénéficiant pour l'heure que d'une tolérance d'un propriétaire privé et de la Région.

Travaux Maïdo 2000

Les travaux suivants ont été réalisés :

-Pose d'une balise météo

Coût des travaux : 2 066 €

Sébastien COUPY informe que les données transmises par la balise météo paraissent pertinentes.

La LVLR et le Sypral utilise le sentier du pare-feu pour se rendre sur le site. Ce sentier se bouche avec les ajoncs d'Europe et demande s'il est possible de l'élargir.

L'ONF précise que le pare-feu peut être inclus dans la zone du site de parapente du Maïdo. Actuellement, l'ONF n'entretient pas ce pare-feu.

Le périmètre de tous les sites de parapente situés dans l'espace géré par l'ONF sera redéfini en même temps que la convention ONF/IRT de 2004.

L'ONF veut remettre à jour cette convention et va créer un groupe de travail cette année dans ce but. Le groupe de travail comprendra l'IRT, la LVLR et l'ONF.

A noter que sur le site des Makes 1500 quelques cryptomérias ont été coupés sur la partie sud du décollage afin de limiter les turbulences.

Entretien des sites

Pour l'année 2016, l'IRT a réalisé des prestations d'entretien sur les sites suivants :

-Bellemène 740

-Maïdo 2000

-Savanna 40

-Makes 1500

Les emplois aidés de la LVLR ont aussi participé à l'entretien du site de Savanna 40. La LVLR indique que l'entreprise Vocatour a tondu l'herbe sur le site de Bellemène, y compris la pente-école, jeudi 11 mai 2017. Au début du mois de mai 2017, les emplois aidés de la LVLR ont procédé à l'entretien du site du Maïdo 2000.

Actions 2017

Atterrissage Kélonia

Le programme prévisionnel porte sur les points suivants :

- Animation du groupe de travail
- Rédaction de l'AOT pour les travaux sur la parcelle Région
- Réflexion sur le cheminement entre le délaissé routier et le site d'atterrissage
- Restauration écologique de la parcelle Région en lien avec le travail effectué par le musée Kélonia
- Installation de la balise météo inox

L'AOT va faire l'objet de navettes entre la DEAL et l'IRT avant d'être déposé officiellement. La Région donnera également son accord avant la dépose officielle de l'AOT.

Les travaux qui vont être demandés par le biais de cet AOT ont déjà fait l'objet de concertations avec le groupe de travail pendant les réunions sur site du début d'année.

Sur le délaissé routier à la Pointe des Châteaux, les places de parking ont été matérialisées.

Les services de la Région devraient procéder bientôt à la pose des panneaux indiquant ce parking puis aux panneaux stationnement interdit en face de l'atterrissage de Kélonia.

La zone est réputée accidentogène. Le PGHM suggère de demander à la Région de déplacer le panneau de limitation de vitesse à 70 km/h vers la Pointe des Châteaux pour inciter les automobilistes à lever le pied. Solution plus simple que de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération.

La LVLR et le Sypral voudraient pouvoir se poser officiellement sur la plage en face de l'atterrissage. Il s'agit d'un endroit idéal pour les débutants. Cela devra faire l'objet d'une autre AOT. Il faudra également demander à installer des panneaux d'informations sur la plage.

Atterrissage Pointe des Châteaux

Le programme prévisionnel porte sur les points suivants :

- Relevé floristique de la parcelle (Conservatoire botanique des Mascariens)
- Défrichage de la parcelle
- Réflexion sur l'aménagement de l'atterrissage
- Projet expérimental de lutte contre les espèces envahissantes

L'IRT a reçu un courrier du Conservatoire du littoral pour un accord de principe sur l'aménagement d'un atterrissage de parapente. Cet accord repose sur plusieurs conditions, notamment une artificialisation minimale de la parcelle et la conservation de l'inaccessibilité aux véhicules à moteur.

Pour le défrichage, le Conservatoire littoral demande le défrichage total (12 000 m²) sauf une bande de 3-4 mètres de large le long de la route nationale.

Avant de défricher totalement, l'IRT procédera à des défrichages partiels afin d'avoir des parcelles test pour trouver le moyen de lutte le plus efficace contre la végétation envahissante du site.

Il faudrait profiter de ces défrichages partiels pour tester les conditions de vent afin d'être en mesure de proposer un aménagement adéquat pour l'atterrissage des parapentes. C'est possible si ces endroits sont bien nettoyés et si une manche à air est installée.

Ce programme se fera sans doute à cheval sur 2017 et 2018, la priorité étant donnée au site de Kélonia.

Grand Coude 1050

Le programme prévisionnel porte sur les points suivants :

- Poursuite de la restauration écologique
- Aménagement d'un parking
- Pose d'une buse sur le chemin d'accès

Concernant le parking, l'IRT a rencontré le propriétaire du terrain. Il est d'accord pour céder une partie de sa parcelle. L'IRT doit proposer le 19 mai une convention avec lui. Il restera à obtenir l'autorisation de la mairie car le parking se situera dans l'emprise de la route communale.

Makes 2000

Le programme prévisionnel porte sur les points suivants :

- Remplacement de la barrière ONF
- Réfection de la piste forestière

Il s'agit de la barrière située entre Makes 1500 et Makes 2000.

L'IRT procédera à la réfection partielle de la piste, aux endroits les plus abîmés afin de permettre le passage d'un véhicule de tourisme.

Atterrissage Rivière des Galets

Le programme prévisionnel porte sur le point suivant :

- Organisation d'une réunion de terrain : LVL, communes du Port, de La Possession, de Saint-Paul, le TCO, l'IRT

Ce site est l'atterrissage pour les sites de décollage de Dos, d'Âne, du Maïdo, de Bellemène 740 et lors des compétitions.

Le PGHM souligne l'importance de sécuriser l'atterrissage car proportionnellement au nombre d'atterrissage c'est un lieu très accidentogène.

L'IRT propose d'utiliser un terrain vague qui lui a été présenté par la mairie du Port. Il se situe à l'aplomb de la 4^{ème} digue depuis l'amont. Il paraît difficile pour les parapentistes d'atteindre cette zone. Toutefois, si le bail est gratuit, il vaut mieux avoir cette zone plutôt qu'aucune.

L'IRT rappelle la prospection faite par l'ancien responsable de la commission sites de la LVLR. Deux zones, immédiatement en amont du premier passage à gué, avaient été identifiées. Toutes les deux sur la commune de Saint-Paul et dans le Domaine Public Fluvial (DPF).

Comme le suggère le Sypral, il serait plus simple d'installer une manche à air sur la première digue amont (commune de La Possession). Il s'agit d'un bon endroit pour cet équipement car non soumis aux crues. Il faudra veiller à avoir une manche à air suffisamment grosse pour être visible de loin.

Ce sera une solution à proposer lors de la visite terrain.

L'IRT informe que les communes du Port et de La Possession veulent aménager cet accès à Mafate pour en faire un pôle touristique. Il ne faudra pas que le parapente soit oublié lors de cet aménagement.

Conventions et loyers

- Montant total des loyers IRT : 39 959,29 €
- Dont loyers vol libre : 36 989,29 €

- Nombre de sites conventionnés IRT : 42
- Dont sites vol libre : 24

La convention de l'IRT pour le site de Dos d'Âne se termine en fin d'année. Celle de Piton Entonnoir en 2018.

L'ONF veut revoir les termes de la convention avec l'IRT. Il s'agit d'une convention de 2004 qui bénéficie d'une tacite reconduction.

L'ONF veut mettre à jour les termes juridiques et actualiser la liste des sites concernés.

L'ONF veut réécrire cette convention en collaboration avec l'IRT et la LVLR.

Pour chaque site, l'ONF veut la rédaction d'une fiche descriptive comprenant les informations techniques, le mode de gestion et d'entretien, les coordonnées GPS, et toutes informations nécessaires à une description complète.

La LVLR trouve la démarche intéressante et propose de se servir des modèles de fiche pour l'ensemble des sites de vol libre.

L'IRT propose de mettre à jour la cartographie des sites concernés (plan de masse, de situation) avant que ne soit défini une date de réunion.

Il est convenu d'échanger par mail entre la LVLR et l'IRT sur ce dossier.

L'IRT envoie dans un premier temps à la LVLR la fiche de site de l'ONF.

La réunion se fera avec l'ONF, l'IRT, la LVLR et le Sypral.

Il est d'ors-et-déjà décidé de sortir de la liste les sites de la Montagne, Sentier Scout et Notre Dame de la Paix.

Veille et entretien

L'IRT a rencontré en début d'année l'antenne sud du cabinet de la Région dans le but

de conventionner avec des associations emplois verts les sites de loisirs de nature. Pour l'heure, les associations concernées ont vu le renouvellement de leurs chantiers mais pas encore l'attribution de moyens pour prendre des chantiers supplémentaires. A ce jour, sur les 24 sites conventionnés par l'IRT, seuls 5 bénéficient d'un entretien conventionné.

En ce qui concerne la fiche de réception de travaux proposée par l'IRT, la LVLR n'a pas eu de retour de ces équipes après diffusion.

La LVLR préfère une fiche par site décrivant les travaux et entretien à faire.

L'IRT insiste sur l'importance d'avoir une veille et un entretien effectif.

En cas d'accident, ce seront les premiers éléments demandés par les autorités pour définir le niveau de responsabilité du gestionnaire du site.

L'IRT demande à ce qu'à minima lui soit transmis des photos attestant de l'évolution et de l'entretien des sites.

Un système simple de fiche avec des cases à cocher et une date d'intervention permettrait d'assurer un suivi de l'entretien et de mieux formaliser la veille et l'entretien.

L'IRT proposera à la LVLR un modèle de fiche.

Panneaux d'information sur site

Un exemple de panneau pour le site de Piton Textor avait fait l'objet de réunions de travail en 2014.

L'ONF précise que les panneaux qui ont vocation à être posés dans l'espace départemento-domanial devront respecter la charte graphique et les dimensions déjà arrêtés par l'ONF.

Il fait consensus que le panneau de Piton Textor est trop chargé et illisible.

La partie patrimoniale prend beaucoup de place et n'a peut-être pas vocation à être sur un panneau descriptif d'un site de parapente.

Cette partie n'existe pas sur les panneaux pour la randonnée pédestre ni la randonnée équestre.

Afin de conserver une approche environnementale, l'IRT propose de mettre sur les sites de vol libre une table de lecture paysagère, dans le cadre de la valorisation touristique de la route du volcan. L'ONF indique que ce n'est pas prévu. L'IRT voudrait connaître la faisabilité et le coût de cette action.

L'IRT propose de créer un groupe de travail sur la définition des contenus des panneaux.

Ce groupe comprend l'ONF, le Parc national, la LVLR, le Sypral et l'IRT.

Vu les disponibilités des acteurs, une première réunion serait à organiser avant le 15 juin.

L'IRT envoie à la LVLR l'exemple du panneau de Piton Textor afin que la LVLR définisse au mieux les caractéristiques techniques des vols.

Il est proposé de remplacer le texte du plan de vol par un schéma descriptif, plus parlant. La LVLR propose de le faire avec une orthophoto.

L'ONF précise qu'il faut une cartouche dans la photo indiquant la localisation du site sur l'île. Les dimensions de la photo sont 60X40cm. Les dimensions du panneau sont 60X100 cm et le texte doit faire 60X47cm.

L'IRT propose d'avoir sur les sites les moins fréquentés des panneaux plus petits que les 60X100 cm. Des panneaux de 170X21 cm semblent plus adaptés. L'ONF est d'accord.

Points divers

L'atterrissage de Savanna pose problème. Le site n'est pas assez large lorsque le vent souffle dans un axe différent de l'axe de l'atterrissage. Cela est accentué par le fait que l'agriculteur réduit de plus en plus l'espace en stockant du matériel proche de la zone. Il ne semble pas respecter les limites définies dans la convention avec l'IRT.

A Bellemène 740, la LVLR indique qu'il faudra refaire le mât avant de poser une balise météo dessus. Il est possible de faire tomber le mât à mains nues.

Il faudrait identifier pour chaque balise météo la carte SIM correspondante. L'IRT fera la demande à ADISON.

La LVLR paie des abonnements SFR alors que des balises ne sont pas encore installées sur site.

L'IRT a travaillé avec le responsable de la commission réglementation de la LVLR à l'élaboration d'une carte représentant la réglementation aérienne de l'île.

Elle reprend l'arrêté municipal de Saint-Leu N°591-04 du 09/09/2004 et l'arrêté préfectoral N°3359 du 28/11/1994.

La LVLR est intéressé pour diffuser cette carte, notamment l'afficher à Colimaçons 800 où passent l'ensemble des parapentistes y compris ceux venant de l'extérieur de l'île.

L'IRT doit encore vérifier la mise à jour des informations et approfondir la signification des zones réglementées avant de diffuser la carte.

Le PGHM propose de faire des sessions d'information sur la réglementation pour la LVLR.

Le site de Cap Méchant a été mis à la disposition de l'entreprise ROCS qui est chargé de sécuriser les rampes de Basse-Vallée. Les travaux auraient dû finir fin 2016 mais ont pris du retard. Le site n'est pour l'heure pas utilisable pour le vol libre.

L'IRT demande à la LVLR et au Sypral la possibilité de lui fournir une fois par an des chiffres sur la fréquentation des sites conventionnés. L'objectif est d'avoir une photographie de la pratique et de justifier le positionnement de l'IRT.

La LVLR peut donner des tendances mais pas de chiffres précis. Elle peut aussi connaître la fréquentation des écoles de parapente venant de l'extérieur.

Le Sypral indique que la pratique professionnelle se déroule à plus de 90% sur le site de Colimaçons 800.

L'IRT souhaite connaître chaque année le nombre de club, le nombre de licenciés et le nombre de professionnels.

Le Sypral propose que soit installé dans un deuxième temps sur le délaissé routier de la Pointe des Châteaux un abri / ombrage pour favoriser l'accueil. L'idéal serait d'avoir un toit couvert de panneaux solaires qui pourrait alimenter en énergie des toilettes.

La LVLR et le Sypral soulignent que les toilettes sont le premier équipement demandé par les clients lors de leur arrivée sur le site de Kélonia.

L'IRT proposera dans l'aménagement de l'atterrissage de Kélonia l'installation de toilettes sèches.

La LVLR demande les avancées suite au Groupe technique Kite-surf de juin 2016. L'IRT a fait de multiples relances à la mairie de Saint-Paul, pour l'instant restées sans réponse.

Quant à l'aménagement de la Pointe du Diable pour le cerf-volant, un premier rendez-vous a été reporté à cause de l'indisponibilité de la CIVIS. Un nouveau rendez-vous est à formuler.

La LVLR précise que ce site est important pour le cerf-volant, un festival du vent aura lieu en 2018 et la référente française du cerf-volant vient en 2017 sur financement de la mairie de Saint-Pierre pour former des animateurs de quartiers.

Fermeture séance :

Fin réunion : 18h00

Relevé de décisions

Ce relevé de décisions complète les actions prévues par l'IRT et décrites dans le paragraphe « Actions 2017 » de ce compte-rendu.

Kélonia

- IRT : demande au service des routes de la Région la possibilité de déplacer le panneau de limitation de vitesse avant le site de Kélonia

Bellemène 740

- IRT : fait refaire le mât support de la balise météo

Makes 2000

- IRT : Déplace ou rend amovible la barre d'attache pour chevaux

Savanna 40

- IRT : négocie avec l'agriculteur pour faire respecter le périmètre de l'atterrissage prévu dans la convention

Pointe des Châteaux

- IRT : pendant les tests de lutte contre les espèces invasives, installe une manche à air provisoire pour permettre le test des conditions d'atterrissage par les parapentistes

Rivière des Galets

- PGHM : transmet les statistiques des accidents à l'IRT pour justifier cette action
- IRT : récupère les statistiques du SDIS, les compile avec celles du PGHM et les envoie au PGHM
- IRT : organise une visite terrain avec les mairies de La Possession, du Port et de Saint-Paul, le TCO et la LVLR

Convention et loyers

- IRT : envoie par mail la fiche sites de l'ONF à la LVLR
- IRT : met à jour la cartographie des sites concernés par la convention ONF
- ONF : une fois la cartographie mise à jour, organise une réunion de travail avec la

LVLRL et l'IRT pour mettre à jour la convention IRT/ONF

Veille et entretien

- IRT : propose à la LVLRL un modèle de fiche pour assurer la veille et l'entretien
- LVLRL : demande à ses adhérents de faire des retours photos à l'IRT pour assurer la veille
- IRT : rencontre les antennes régionales du cabinet de la Région pour optimiser le conventionnement de l'entretien par des associations d'emplois-verts

Panneaux d'information

- IRT : envoie le panneau du Piton Textor à la LVLRL pour qu'elle travaille sur les caractéristiques techniques
- IRT : organise une réunion de travail avant le 15 juin avec l'ONF, le PNR, la LVLRL et le Sypral
- IRT : demande à l'antenne Sud de l'ONF s'il est possible (et à quel coût) d'intégrer l'implantation de table de lecture paysagère à proximité des sites de vol libre

Carte de la réglementation

- IRT : contacte la DGAC pour la mise à jour des informations

Fréquentation des sites

- LVLRL : collecte une fois par an pour l'IRT les informations sur la fréquentation des sites de vol libre

Cartes SIM balises météo

- IRT : contacte ADISON pour connaître le déploiement des cartes SIM sur les sites équipés de balise météo

Projet de développement Pointe du Diable

- IRT / LVLRL : organisent une réunion avec la mairie de Saint-Pierre

Points de vigilance, Suggestions

Rivière des Galets

- Le PGHM voudrait que la pose de la manche à air soit rapide, au vu des interventions qu'ils assurent sur ce site

Kélonia

- Intégrer la pose de toilettes sèches à la demande d'AOT

Pointe des Châteaux

- En plus de prévoir l'installation de toilettes, le Sypral suggère l'installation de panneaux solaires pour faire de l'ombrage et avoir une source d'énergie, si cela se révèle efficient

Maïdo 2000

- Lors de la rédaction de la fiche du site, intégrer le chemin d'accès par le pare-feu au périmètre du site

Convention et loyers

- La LVLRL souhaite mettre sur son site web les fiches ONF une fois complétées

- La LVLR souhaite développer ce système de fiche pour l'ensemble des sites

Divers

- Le Sypral voudrait connaître la faisabilité de créer un site de parapente occasionnel sur la Plaine des Sables. Il faut au préalable rencontrer les agents de l'ONF et du Parc national avant de se prononcer sur une quelconque faisabilité.